



Mai 2019

# Le Babillard

Journal mensuel de la Municipalité de St-Côme-Linière

Volume 9, numéro 3

Pour urgences de fin de semaine  
(ex: Égouts bouchés, ponceaux arrachés, grosses fuites d'eau)  
418 225-6305



**IMPORTANT**

## Avis à la population

### Fermeture temporaire du pont

Travaux majeurs sur le pont effectués par le ministère des Transports

Fermeture du pont durant 16 semaines

**Du 10 juin 2019 au 27 septembre 2019**

**Aucune circulation automobile durant cette période**

**Accès aux piétons en tout temps**

D'autres informations vous seront communiquées prochainement concernant l'organisation de la sécurité incendie, de l'école et du camp de jour durant cette période de travaux.

#### Dans ce numéro:

<i>Procès-verbaux des 6 et 13 mai 2019</i>	2-6
<i>Versement taxes municipales; Dates réunions conseil municipal; Recyclage; Collecte des ordures; Jeudis musicaux</i>	6
<i>Le Mot du Maire; Nettoyage de terrains; Subvention fosses septiques</i>	7
<i>Informations sur la berce du Caucase</i>	8-9
<i>Chambre de Commerce de St-Côme-Linière</i>	10-11
<i>Multi-vente de garage; Théâtre avec la troupe Les Chaudrons d'Or; Emplois étudiants piscine</i>	12
<i>Calendrier 2019 fosses septiques; FADDOQ; Collecte spéciale 2019 RICBS</i>	13
<i>Récupérateurs d'huiles; Popote roulante; Salle Optimiste à louer; Encombrants ménagers à louer</i>	14
<i>Photo-souvenir de la Société historique; Tire de chevaux; Service d'aire</i>	15
<i>Bibliothèque municipale</i>	16
<i>Centre Molé; Fermières; Éveil à la lecture juin; Sécurité automobile</i>	17
<i>Développement économique</i>	18
<i>Aide alimentaire; CEPS; Éveil à la</i>	19
<i>Matériel médical; Comptoir d'Aubaines; Horaire casse-croûte aréna</i>	20

### -----Rencontre citoyenne-----

**Mercredi le 5 juin à 19h**

**À la salle Optimiste de l'aréna**

**Cette rencontre du conseil municipal a pour but de présenter à la population 2 propositions dans le projet de futur hôtel de ville de la municipalité de St-Côme-Linière.**



MUNICIPALITÉ DE  
**SAINT-CÔME-LINIÈRE**

## ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

*Voici quelques points du procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil tenue au lieu ordinaire des sessions le 6 mai 2019.*

### **CONTRAT – SERVICE DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

19-05-02 QUE des soumissions publiques du projet en titre ont été reçues et ouvertes au bureau municipal le vendredi 3 mai 2019 à 11 h.

QUE deux (2) soumissions ont été reçues et en voici le résultat:

#### Services sanitaires D. F. de Beauce

Option 1 an 68 000 \$ plus taxes

Option 3 ans 208 107,20 \$ plus taxes

Option 5 ans 341 577,00 \$ plus taxes

#### Service Matrec

Option 1 an 106 600 \$ plus taxes

Option 3 ans 327 861 \$ plus taxes

Option 5 ans 560 324 \$ plus taxes

QU'après analyse, le comité de sélection n'a décelé aucune irrégularité dans les soumissions reçues et recommande l'acceptation du plus bas soumissionnaire conforme, soit les Services sanitaires D.F. de Beauce au montant de 341 577 \$ plus taxes pour une durée de 5 ans.

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la recommandation d'octroyer le contrat aux Services sanitaires D.F. de Beauce au montant de 341 577 \$ plus taxes pour une durée de 5 ans.

### **AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 328-2019 POUR ABROGER LE RÈGLEMENT 305-2018 RÈGLEMENT D'EMPRUNT ARÉNA**

Le conseiller, M. Gilles Pedneault, donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 328-2019 pour abroger le règlement d'emprunt 305-2018 concernant la réfrigération de la glace.

Le Maire quitte la séance 19h05.

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 326-2019 CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, 2E AVENUE ET STATION DE POMPAGE**

19-05-03 Attendu que l'avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 23 avril 2019;

Attendu que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement;

En conséquence,

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que le conseil décrète ce qui suit :

#### Article 1

Le conseil est autorisé à faire des travaux de réfection de la rue Principale, 2e avenue, 5e, 6e et 7e Rues et le poste de pompage, tels que plus amplement décrits dans l'estimation détaillée et préparée par la firme WPS en date du 2 mai 2019, projet # 181-14114-00, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A.

#### Article 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 4 532 000 \$ incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus pour les fins du présent règlement.

#### Article 3

Le conseil a présenté une demande d'aide financière dans le Programme Primeau – renouvellement de conduites. Une aide financière estimée à 1 054 850 \$ sera accordée à la municipalité dans le cadre de ces travaux tel que précisé dans l'annexe B.

#### Article 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 4 532 000 \$ sur une période de 20 ans.

#### Article 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt. Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### Article 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### Article 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une par-

tie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspond au montant de la subvention sera ajouté automatiquement à la période fixée par le versement de la subvention.

#### Article 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### **SIGNATAIRE PROTOCOLE PRIMEAU CONDUITES**

19-05-04 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que M. Yvon Paquet, maire, soit la personne autorisée à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires au dossier 514487.

*Voici quelques points du procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil tenue au lieu ordinaire des sessions le 13 mai 2019.*

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

19-05-07 Il est proposé par M. Gilles Pedneault secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 avril 2019 et le procès verbal de la séance spéciale du 23 avril 2019 tel que présenté.

### **COMPTES À ACCEPTER**

19-05-08 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois d'avril 2019 soient acceptés selon les chèques M1900027 à M1900029, C1900272 à C1900328 et L1900122 à L1900156 pour un déboursé total de 191 002,54 \$ incluant les salaires.

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 325-2019 MODIFIANT 233-2011 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

19-05-09 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Alain Dumas et résolu que l'on adopte le règlement numéro 325-2019 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 328-2019 ABROGANT LE RÈGLEMENT 305-2018 RÈGLEMENT D'EMPRUNT ARÉNA**

19-05-10 Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que l'on adopte le règlement numéro 328-2019 abrogeant le règlement 305-2018 d'emprunt aréna.

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 329-2019 D'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Je, Sylvie Bruneau, conseillère, donne un avis de motion pour l'adoption du règlement no 329-2019 afin de créer la nouvelle zone commerciale Ca-44 (sans usage ou construction résidentielle) pour les lots 3 746 700, 3 746 702, 5 595 315, 5 595 314, 5 595 317 et 3 746 701, en bordure de la rue Principale.

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 329-2019**

Premier projet de règlement amendant le règlement no 148-06 relatif au zonage afin de créer la nouvelle zone commerciale Ca-44 (sans usage ou construction résidentielle) pour les lots 3 746 700, 3 746 702, 5 595 315, 5 595 314, 5 595 317 et 3 746 701, en bordure de la rue Principale

ATTENDU que le conseil tiendra une période de consultation du 27 mai 2019 au 7 juin 2019 inclusivement sur ce projet de même qu'une assemblée publique de consultation le 10 juin 2019 à compter de 19 heures ;

Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau  
Appuyé par M. Gaétan Tremblay  
et résolu unanimement que

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

L'article 3.2.3, est modifié en ajoutant le texte suivant à la fin du paragraphe a) :

Dans la zone Ca-44, les constructions et les usages résidentiels sont prohibés.

Article 2

L'article 3.2.10.3, Zones commerciales de voisinage (Ca), est modifié en y ajoutant la zone Ca-44.

Les usages suivants sont autorisés:

Vente au détail;

Services personnels, professionnels et financiers;

Hébergement et restauration;

Commerce relié à l'automobile;

Télécommunication et services d'utilité publique;

Établissement scolaire, de culte, municipal ou hospitalier;

Parcs et espaces verts.

Article 3

La carte « Plan de zonage, Périmètre urbain, feuillet 2/2 » en annexe au Règlement 148-06 est modifiée en :

créant la zone Ca-44 dans laquelle sont inclus les lots 3 746 700, 3 746 702, 5 595 315, 5 595 314, 5 595 317 et 3 746 701 du cadastre Québec.

L'extrait de carte en annexe fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

**ADOPTION DU PREMIER PROJET RÈGLEMENT 329-2019 D'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

19-05-11 ATTENDU : que la directrice générale/secrétaire-trésorière présente le premier projet de Règlement no 329-2019 en y indiquant l'objet, le coût et sa portée;

Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau appuyé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement

QUE le premier projet du Règlement no 329-2019 intitulé « Règlement d'amendement du règlement de zonage » par lequel la Municipalité amende le Règlement no 148-06 afin de créer la nouvelle zone commerciale Ca-44 (sans usage ou construction résidentielle) pour les lots 3 746 700, 3 746 702, 5 595 315, 5 595 314, 5 595 317 et 3 746 701, en bordure de la rue Principale soit et est adopté par ce conseil

QUE ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QU'UNE période de consultation soit prévue du 27 mai 2019 au 7 juin 2019 inclusivement;

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le 10 juin 2019 à compter de 19 heures sur ledit projet;

QUE la présente résolution ainsi que le premier projet de Règlement no 329-2019 amendant le Règlement de zonage no 148-06 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

QUE le texte du premier projet de Règlement no 329-2019 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**DÉROGATION MINEURE – FERME RILOUP LOT 6 314 673**

19-05-12 Que la CPTAQ a autorisé de lotir une partie de la terre portant le cadastre 3 747 645-P décision 423325 rendue favorable le 8 avril 2019.

Que le comité d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure dans le règlement de lotissement #031-97 à l'art. 3.2.1, les normes suivantes s'appliquent:

La superficie minimale est de 3 000 m<sup>2</sup> dont une façade au chemin de 50 m.

Le terrain est de 5 000 m<sup>2</sup> et a une façade de 16,47 m. La maison possède un droit acquis (construite en 1868), elle est située

à plus de 150 m de la Route Kennedy. Il est dans une zone agricole.

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que le conseil accepte la dérogation mineure sur le lot 6 314 673.

**DÉROGATION MINEURE – CHRISTIAN GARAND**

19-05-13 Qu'une demande de dérogation mineure a été demandé pour la construction d'un garage plus élevé que le chalet soit 17 pi au lieu de 13 pi au 26 chemin du loup. Le garage est dans la cour arrière du terrain et il y a une dénivellation de 6 à 8 pieds plus bas que l'emplacement du chalet.

Que le comité d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure pour la hauteur du futur garage de M. Christian Garand, garage qui vu du chemin n'aura aucun incidence sur le paysage étant plus bas que le chalet actuel et qu'il est caché par la forêt.

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que le conseil accepte la dérogation mineure sur le lot 4 891 267.

**SERVITUDES PLUVIAUX ET SANITAIRES**

19-05-14 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que M. Yvon Paquet, maire et Mme Maryane Bélanger, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires des lots 3 748 151, 3 746 745, 3 748 183 et 3 942 820 pour les servitudes d'égouts sanitaires et pluviaux.

**DÉSIGNATION SIGNAIRES RÈGLEMENT D'EMPRUNT 321-2019 ET 326-2019**

19-05-15 Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière autorise les déboursés des règlements d'emprunt 321-2019 au montant de 2 845 000 \$ et 326-2019 au montant de 4 532 000 \$ et désigne, M. Yvon Paquet, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale secrétaire-trésorière comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à celui-ci.

**ADOPTION POLITIQUE – GESTION DES PLAINTES AMP**

19-05-16 ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) (ci après : le « CM ») ou 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) (ci-après : la « LCV

»), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tremblay et secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente procédure soit adoptée :

Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

Objets

La présente procédure a pour objets :

D'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;

D'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eût été de l'article 938 CM ou 573.3 LCV aurait été assujéti à l'article 935 CM ou 573 LCV, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM ou du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 LCV;

D'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

### 3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

### 4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à

un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM ou 573.3.0.0.1 LCV.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : dgstcome@globetrotter.net, ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

### 5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM et de la LCV relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;

Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM ou de la LCV et de la présente procédure;

S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM ou à la LCV;

Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM ou à la LCV, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;

Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;

Informé le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM ou à la LCV.

### 6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au proces-

sus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;

Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou

Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat aux égards, aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

### 8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

## **PROGRAMME PRIMEAU VOLET 1.2 CONSTRUCTION**

19-05-17 Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Il est proposé par M. Gilles Pedneault secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement :

La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

## **ENGAGEMENT DAVE TRÉPANIER**

19-05-18 Il est proposé par M. Gilles Pedneault secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on engage M. Dave Trépanier à titre de journalier polyvalent selon les conditions de la convention collective. Une période de probation de trois mois est effective à compter du 20 mai 2019.

## **CONTRAT ASPHALTE 2019**

19-05-19 QUE des soumissions publiques du projet en titre ont été reçues et ouvertes au bureau municipal le lundi 13 mai 2019 à 11 h.

QUE trois (3) soumissions ont été reçues et en voici le résultat:

Pavage Sartigan Ltée 113 195,19 \$ (taxes incluses)

Construction Abénakis inc. 116 774,36 \$ (taxes incluses)

Construction BML 127 709,40 \$ (taxes incluses)

QU'après analyse, le comité de sélection n'a décelé aucune irrégularité dans les soumissions reçues et recommande l'acceptation du plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Sartigan Ltée au montant de 113 195,19 \$ taxes incluses.

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la recommandation d'octroyer le contrat à Pavage Sartigan Ltée au montant de 113 195,19 \$ taxes incluses.

## **OUVERTURE SOUMISSION GRAVIER**

19-05-20 QU'UN appel d'offre a été envoyé par invitation pour l'achat de granulats en vrac :

Les soumissionnaires sont :

Excavation R. Beaudoin et Fils Inc.

Pavages Abénakis inc.

Excavation Paul Jacques

Il est proposé par M. Gilles Pedneault secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement :

Que le contrat de soit attribué à Excavation Paul Jacques qui est le plus bas soumissionnaire conforme et vérifié par le comité de sélection. L'inspecteur municipal choisit l'achat de gravier en fonction des frais de transport selon des rangs de la municipalité.

## **ACHAT CAMÉRA DE SURVEILLANCE**

19-05-21 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que le conseil accepte la soumission du 1er avril au coût de 7 853 \$ d'Alarme zonotech et installe des caméras au garage municipal et à l'aréna.

## **ACHAT ÉCLAIRAGE DEL**

19-05-22 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que le conseil accepte la soumission de 9347-3544 Québec

Inc pour changer tout l'éclairage au DEL à l'aréna et au garage municipal au coût de 20 316,09 \$ plus taxes.

## **CLUB DE COURSE – ÉCOLE KENNEBEC**

19-05-23 Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que le conseil accepte de payer les inscriptions des enfants au défi beaucerons pour l'équipe de course de St-Côme-Linière.

## **RENCONTRE CITOYENNE - PROJET HÔTEL DE VILLE**

19-05-24 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que le conseil accepte de tenir une rencontre citoyenne afin de présenter le projet du futur hôtel de ville le 5 juin à 19h00 à la salle optimiste.

## **PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHÉ MUNICIPALITÉS AMIS DES AÎNÉS (MADA)**

19-05-25 (Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés)

Attendu la volonté du conseil municipal d'encourager la participation des aînés au sein de la communauté et de développer une culture d'inclusion sociale des aînés;

Attendu l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité, ce qui implique d'optimiser les possibilités de rester en santé, de s'impliquer et d'être en sécurité;

Attendu que la proportion du nombre d'aînés au sein de notre municipalité est importante;

Attendu que le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux offre un programme de soutien financier et technique pour les municipalités et les MRC (appel de projets 2019-2020, volet 1 : soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés) afin de réaliser une démarche MADA;

Attendu que cette démarche permet de réaliser une politique et un plan d'action en faveur des aînés;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan peut déposer une demande d'aide financière collective au Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux impliquant la participation de plusieurs municipalités afin d'élaborer cette démarche MADA;

Attendu que notre MRC ne dispose pas de politique et de plan d'action en faveur des aînés et que seulement deux municipalités (Saint-Gédéon-de-Beauce et St-Martin)

sont à jour avec leur politique et plan d'action en faveur des aînés;

Attendu que la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention d'une municipalité;

En conséquence, il est proposé par Gilles Pedneault, appuyé par M. Alain Dumas et résolu unanimement

De signifier à la MRC de Beauce-Sartigan notre intérêt, à titre de Municipalité, pour participer à l'élaboration de la démarche MADA (demande collective) et de respecter les modalités liées à cette demande de soutien collectif;

De nommer Mme Louise Paquet à titre d'élue, responsable du dossier « Aînés » pour notre municipalité;

De nommer la MRC de Beauce-Sartigan à titre de coordonnateur des travaux concernant l'élaboration de la démarche collective MADA;

## **CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIEAUX**

19-05-26 QU'UN appel d'offre par invitation a été fait auprès de 3 laboratoires.

Les soumissionnaires sont :

Englobe : 17 172,00 \$

Groupe ABS : 27 349,80 \$

Il est proposé par M. Gilles Pedneault secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement :

Que le contrat soit donné à la firme Englobe qui est le plus bas soumissionnaire conforme et vérifié par le comité de sélection au coût de 17 172,00 \$.

## **DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ – M. DENIS RODRIGUE**

19-05-27 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin d'augmenter la superficie de son lot 5 418 440 de 1 503,21 m<sup>2</sup> à sa superficie actuelle de 5 000 m<sup>2</sup> afin d'y ajouter son garage ou ancienne grange dans ce nouveau lotissement prévu.

Considérant que la demande est conforme à la Réglementation d'urbanisme applicable;

Considérant que l'augmentation la superficie de 1 503,21m<sup>2</sup> sur le lot 5 418 440 n'aurait aucun impact sur l'agriculture;

Considérant qu'un appui à la demande n'aurait aucun impact pour le milieu

agricole;

Proposé par : M. Gaétan Tremblay

Appuyé par : M. Gilles Pedneault

## IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil appuie la demande autorisation à la CPTAQ de M. Denis Rodrigue afin d'augmenter la superficie du lot 5 418 440 de 1 503,21m<sup>2</sup> en prenant sur son autre lot 5 418 441 dont la superficie est de 42,81 ha afin de récupérer son ancienne grange convertie en garage et entrepôt au cours des dernières années.

### OFFRE DE SERVICE 4E AVENUE

19-05-28 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que le conseil accepte l'offre de service 1958225 de la firme WPS pour préparer les plans et devis pour la réfection de la 4e Avenue sur 95 mètres au coût de 7 500,00 \$.

### OFFRE DE SERVICE 21E RUE

19-05-29 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que le conseil accepte l'offre de service 1958228 de la firme WPS pour préparer les plans et devis pour la réfection de la 21e rue entre le cimetière et la rue Principale au coût de 8 500,00 \$.

Le maire quitte l'assemblée.

### ACCEPTATION PROPOSITION MTQ

19-05-30 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que le conseil accepte l'offre # 9 2016 12000 au prix de 25 000 \$ auquel le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports renonce à une partie de servitude de nonaccès sur une partie du lot 3 746 792, cadastre du Québec.

Que la municipalité accepte, par la présente, d'acquérir l'immeuble ci-dessous désigné selon les conditions et spécifications établies par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.



## Rappel taxes municipales - 2e versement

Le 2e versement des taxes municipales 2019 est payable le mardi 28 mai 2019.

Des frais (13% l'an) s'ajoutent aux paiements effectués après cette date.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Prochaines assemblées  
régulières  
du conseil municipal :  
Lundi le 10 juin 2019 à 19h00  
Lundi le 8 juillet à 19h00

## Diffusion des séances de conseil sur Internet

### Sur Beauce.TV

Habituellement disponible  
24 heures après la réunion.

Un lien direct est sur le site internet  
de la municipalité,  
[www.stcomelinier.com](http://www.stcomelinier.com)

Onglet «municipalité». Vous sélectionnez ensuite  
«conseil municipal».



## RECYCLAGE

En juin 2019, voici les jours de  
collecte de votre bac  
de recyclage:

**Jeudi le 13 juin 2019**

**Jeudi le  
27 juin 2019**



## Collecte des ordures à chaque semaine



Prenez note que la collecte des ordures résidentielles se fera à **chaque semaine pour les mois de juin, juillet et août** (le recyclage continue d'être ramassé aux 2 semaines durant toute l'année).



## 2019, un autre été en musique à St-Côme-Linière...

Pour une 3e année, les jeudis musicaux sont de retour au gazebo «Mistral gagnant» dans la cour de l'école, les jeudis de 19 h 00 à 20 h 30. Apportez votre chaise.

27 juin:

**Alexandre Roy** (Populaire)

4 juillet:

**Canyon** (Country)

11 juillet:

**The Sylver Stars**

(Rétro - Country - Populaire)

18 juillet:

**Diversion**

(Ballade québécoise)

25 juillet:

**Gab Beauséjour** (Chansonnier)

1er août:

**Duo Luc et Marie-Jo**

(Populaire francophone)

8 août:

**The Big River**

(Hommage à Johnny Cash)

15 août:

**Jessica Pruneau**

(Country Folk)

22 août:

**Steven&Steeven**

(Folk - Anglo - Franco)

Un événement familial gratuit,  
pour tous! Venez en grand  
nombre!



## Le Mot du Maire

N.B. Le 5 juin à 19h00 aura lieu une rencontre citoyenne concernant l'emplacement du futur hôtel de ville. Ce sera à la salle Optimiste.

On vous parlera alors de deux projets sur des sites différents.

Venez en grand nombre afin de bien comprendre les options.



Bonjour,

À l'aréna, les travaux de mise aux normes du système de réfrigération sont commencés, de même que l'installation de cinq caméras de surveillance. Le garage municipal sera aussi muni de caméras. Nous devons protéger nos biens collectifs.

Au domaine Bélanger, les travaux sont aussi débutés. La plupart des résidents ont été informés de l'implication des travaux. Des rencontres privées pour régler des problèmes particuliers ont eu lieu. Pour des imprévus, le contracteur et Nicolas, notre inspecteur municipal, seront toujours réceptifs pour régler les problèmes. Le domaine sera doté d'un pluvial parce que celui-ci est recommandé par les ingénieurs. Sur un projet de 2,6 millions de dollars, une somme de 500 000 \$ est attribuée au pluvial. Auront ils une taxe de secteur pour cet ajout ? Non.

Avec les travaux de la rue Principale et 2e Avenue ainsi que la station de pompage d'eaux usées, nous doublerons notre dette à long terme. Alors évidemment, tous ces travaux vont avoir des conséquences sur les taxes foncières et surtout sur les taxes de services (eau-égout). Un calcul sommaire nous indique une hausse possible de 160 \$ par utilisateur des services (eau-égout) et plus ou moins 40 \$

en taxes foncières. Ça va faire plus mal pour les cinq prochaines années en attendant la fin d'une dette contractée à l'époque Giguère.

Ceci, bien sûr, à condition que l'on ne se rendette pas au cours de ces années, ce qui est peu probable puisque le tiers de notre réseau est à refaire. Certains ont encore des égouts en carton.

Nos travaux secteur rue Principale et autres sont complexes et nécessitent des C.A. du ministère de l'environnement. Ce sont des infrastructures de base, c'est l'ossature de notre réseau. Que ce soit pour le pluvial ou le sanitaire, tous les embranchements des rues y seront connectés. Ça comprend un pont très coûteux de plus ou moins 250 000 \$ ainsi qu'un quai. Juste les plans ont été beaucoup plus complexes que prévu.

Je vous parle souvent de millions de dollars à investir dans le sol, je souhaiterais vous informer de projets plus rassembleurs, mais ça va nous prendre 30 ans à rebâtir au complet notre réseau. Et tout développement futur passe par l'état de santé de notre réseau afin d'obtenir les autorisations (C.A.) ministérielles nécessaires à l'obtention des permis de construction.

Félicitations à toute l'organisation de la 2e édition Donnez de l'espoir. Je suis vraiment désolé pour la froidure (humidité) dans l'aréna, notre système de chauffage étant inopérant à cause des travaux de réfrigération. Il aurait fallu utiliser des systèmes de location (canons). C'est passé, on n'y peut rien maintenant, sauf en prendre bonne note et faire mieux dans l'avenir. Pour cette année, j'en prends le blâme personnellement.

Bien à vous,

Yvon Paquet, Maire

### Avis public - Nettoyage des terrains

La municipalité de St-Côme-Linière désire aviser ses citoyens de bien vouloir procéder au nettoyage de leurs terrains en y enlevant les nuisances, carcasses de véhicules, pneus, vieux matériaux de construction, tas de terre, etc., afin d'éliminer les risques d'insalubrité et autres nuisances, le tout conformément au règlement no 183-08. À défaut, les contrevenants sont passibles d'une amende de 200 \$ et d'une ordonnance de la cour municipale, permettant à la municipalité de faire les travaux de nettoyage et d'en récupérer les coûts, et les ajoutant

au compte de taxes.

### Avis public Nettoyage et fauchage des terrains, tonte des pelouses

Il est de la responsabilité des propriétaires de terrains:

de voir à nettoyer et faucher les terrains vagues du périmètre urbain ainsi que ceux ayant une utilisation commerciale ou résidentielle dans le périmètre rural, d'effectuer la tonte des pelouses au besoin. Merci de votre collaboration.

**Aide fosse septique 2019** Pour l'année 2019, la municipalité vous offre encore le programme de mise aux normes des fosses septiques. Ce programme s'applique à toutes les résidences isolées construites avant le 12 août 1981 et habitables à l'année. La municipalité accorde une subvention de 1 000 \$ sous certaines conditions. Cinq subventions sont disponibles pour l'année 2019.

# LA BERCE DU CAUCASE,

## une indésirable envahissante en Chaudière-Appalaches

La berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) est une plante exotique envahissante introduite au Québec il y a plusieurs années en tant que plante ornementale.



### Où retrouve-t-on la berce du Caucase ?

La berce du Caucase se retrouve maintenant de l'Outaouais au Bas-Saint-Laurent, en passant par le Saguenay. Elle pousse le long des cours d'eau, en bordure des routes, dans les fossés de drainage routier, sur les terres en friches et dans les sous-bois.



### Risques pour l'humain

Au contact avec la peau, la sève de la berce du Caucase peut provoquer des lésions cutanées importantes qui peuvent s'apparenter à des brûlures de second degré (dermatites sévères). Cela est dû au fait que la sève contient des photophytotoxines (furanocoumarines), soit des toxines qui sont activées par la lumière du soleil. La peau perd alors son immunité naturelle aux rayons UV, provoquant ainsi des brûlures.

En cas d'exposition à la sève de la berce du Caucase, éliminez le plus rapidement possible la sève à l'aide d'un papier absorbant, tout en évitant de la répandre davantage. Lavez ensuite avec du savon et rincez abondamment avec de l'eau l'endroit touché.

Couvrez les zones atteintes afin d'éviter toute exposition à la lumière du soleil pour une durée minimale de 48 heures. Changez de vêtement et lavez-les seuls afin d'éviter toute contamination croisée de vos autres vêtements.

Dans le cas où vos yeux sont atteints, rincez abondamment à l'eau vive pendant au moins dix minutes puis portez des lunettes de soleil sombres afin de réduire l'exposition à la lumière.

### Comment l'éliminer ?

Nous vous conseillons de ne pas tenter d'arracher la berce du Caucase par vous-même, car cela pourrait vous occasionner des brûlures. Contactez plutôt les gens de l'Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase. Les intervenants sont formés et équipés pour pouvoir procéder à ce genre de travaux sans risque de brûlure. En effet, un équipement de protection est nécessaire pour traiter sans danger la berce du Caucase.

Dans la plupart des cas, l'arrachage suffit à éliminer un plant de berce du Caucase. La racine des plants matures doit être sectionnée à environ 20 cm sous la surface du sol. Si les fleurs ou les graines sont présentes, les ombelles doivent être préalablement coupées et mises dans un sac-poubelle pour être jetées. Cela permet d'éviter la propagation des graines sur le site et de créer ainsi une banque de graines dans le sol. Il est à noter que les fleurs peuvent continuer à se développer en graines, même une fois la tige coupée. D'où l'importance de couper les ombelles de fleurs et de les éliminer. Le reste de la plante peut être laissé sur place sans risque de reprise du plant.

Les pesticides sont utilisés dans de rares cas. L'épandage doit se faire à un moment particulier de la croissance de la plante pour être efficace. De plus, diverses normes doivent être respectées, particulièrement en milieu riverain.

## SIGNEZ LA BERCE DU CAUCASE

T 581 224-6671

Si vous croyez avoir trouvé de la berce du Caucase, contactez les responsables de l'Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches à l'aide de l'un des trois moyens suivants :

- ◆ Le formulaire de signalement en ligne : [bercecaucase.com/signalement](http://bercecaucase.com/signalement)
- ◆ L'application pour cellulaire ou tablette **Ubiquit'eau**;
- ◆ Par téléphone au **581 224-6671**.

Aussi, notez de façon détaillée le lieu et si possible, prenez quelques photos pour les envoyer aux responsables, ce qui permettra une confirmation rapide de l'espèce.



## Reconnaître la berce du Caucase et la différencier des autres espèces semblables

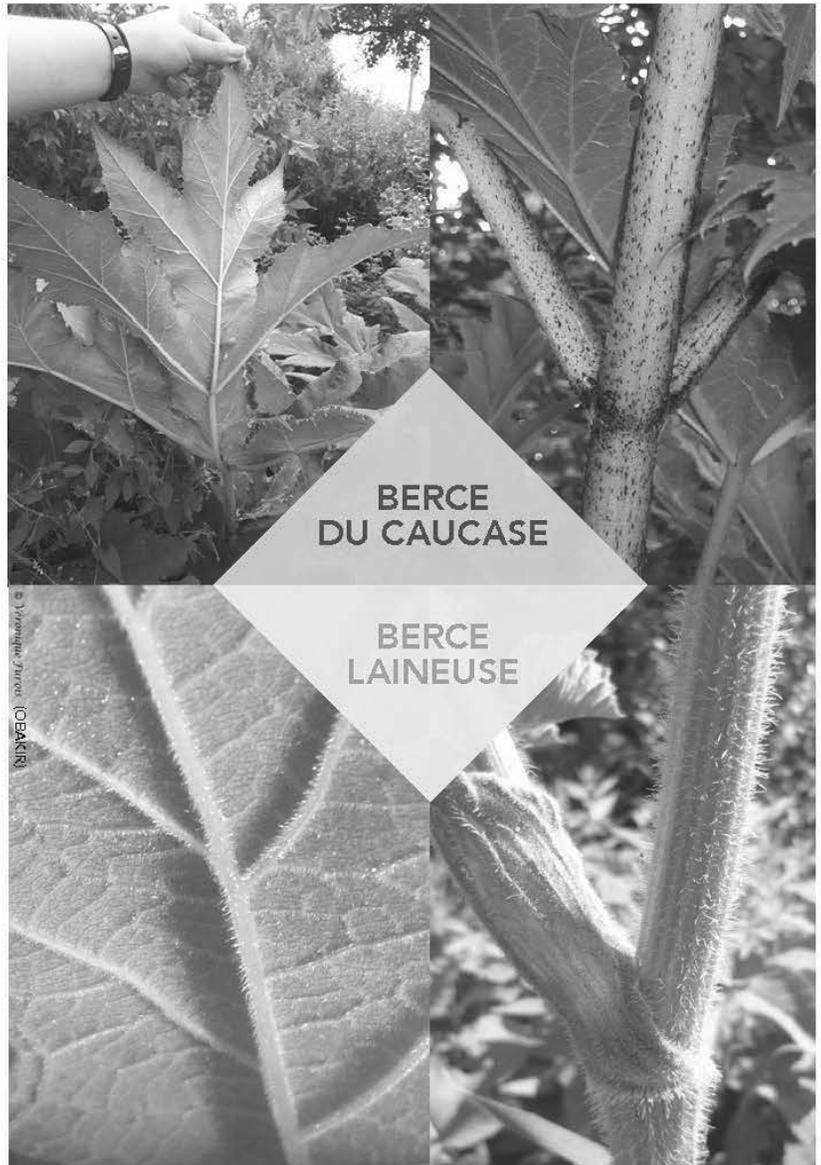
La berce du Caucase peut atteindre 5 mètres de hauteur. Il s'agit d'une plante pluriannuelle dont le cycle de vie est d'environ 3 ans.

Pour bien l'identifier, on peut se fier à :

- ◆ Ses fleurs en ombelle dont le diamètre peut dépasser les 50 cm ;
- ◆ Sa tige creuse, cannelée et rigide pouvant atteindre 10 cm de diamètre et caractérisée par des taches pourpres éparses et des poils blancs rudes ;
- ◆ Ses feuilles composées de 1 à 3 folioles profondément découpées et légèrement dentelées.

D'autres espèces présentes en Chaudière-Appalaches peuvent être confondues avec la berce du Caucase : l'angélique pourpre, le panais sauvage et la berce laineuse (*Heraclium maximum*). Cette dernière peut également provoquer des dermatites, mais celles-ci sont moins importantes que celles provoquées par la berce du Caucase. Pour différencier la berce laineuse de la berce du Caucase :

- ◆ La taille de la berce laineuse n'excède pas les 3 mètres alors que la berce du Caucase peut atteindre les 5 mètres.
- ◆ La feuille de la berce du Caucase est immense, profondément découpée et son dessous a peu de poils. Celle de la berce laineuse est nettement plus petite, moins découpée, moins dentelée et son dessous est couvert de nombreux petits poils blancs.
- ◆ La tige de la berce du Caucase est parsemée de taches pourpres et de quelques poils en crochets, alors que la tige de la berce laineuse a rarement des taches pourpres et est très poilue.



Pour plus d'informations sur la berce du Caucase, visitez le [bercecaucase.com/info](http://bercecaucase.com/info).



**Offensive régionale  
de lutte à la berce  
du Caucase**

Un projet des organismes de bassins versants  
de la Chaudière-Appalaches



**Québec**



**CHAMBRE  
DE COMMERCE  
DE SAINT-CÔME-LINIÈRE**

*Rejoignez-nous!*

Plus active que jamais!

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE** Mercredi 12 juin à 18h00 au Brulé

**CONFÉRENCE GRATUITE** Mercredi 12 juin à 19h00 au Brulé

## INVITATION OUVERTE À TOUS!

- Membres
- Futurs membres
- Entreprises
- Population de St-Côme et des environs



## SUJET DE LA CONFÉRENCE

" PRÉVENTION DE LA  
FRAUDE "

**CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-CÔME-LINIÈRE**

1614, 6e Rue, Saint-Côme-Linière (Québec) G0M 1J0 ☎ 418 685-2630  
chambredecommerce@stcomeliniere.com [www.facebook.com/CCSCL](http://www.facebook.com/CCSCL)



**SANDRA PAQUET**, 20 ans d'expérience  
**MELANIE CÔTÉ**, 17 ans d'expérience  
Associées depuis 15 ans

**SECTEUR D'ACTIVITÉS**

- Comptabilité et fiscalité

**PRODUITS ET SERVICES**

- Comptabilité et tenue de livre
- Service de paye, ccq, dépôt direct
- Rapport de taxes et d'employeur
- États financiers
- Impôts particuliers canadiens et américains
- Impôts camionneurs, petites et moyennes entreprises, décès
- Impôts sociétés, compagnies et organisme



Heures d'ouverture :  
Lundi au jeudi : 8 h 00 à 17 h 00  
Vendredi : 8 h 00 à midi

1614, 6<sup>e</sup> rue, Saint-Côme Linière, QC G0M 1J0  
Tél. : 418 685-2630 • Cell. : 418 222-4133 • Téléc. : 418 685-3972  
comptabilitepaquetcote@globetrotter.net

*Membre de la chambre de commerce*



**Nos membres du mois**



SUCCURSALE ST-CÔME-LINIÈRE

**ROBERT DULAC** | **SYLVAIN MORIN**  
Directeur – division détail | Directeur – division commerciale

**SECTEUR D'ACTIVITÉS**

- Commerce de détail

**PRODUITS ET SERVICES**

- Pneus automobile et camionnette
- Réparation de pneus toutes catégories : agricole, camion, industriel et génie civil
- Peinture de roues : automobile, camionnette et camion
- Service de route 24 heures /24, 7 jours/7 pour clients agricoles et poids lourds
- Mécanique et vente d'essence



1202, rue Principale, Saint-Côme-Linière  
Tél. : 418 685-3555

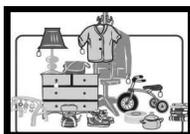
*Membre de la chambre de commerce*



## Multi-vente de garage

Comme par les années passées, nous réorganisons une multi-vente de garage à St-Côme. Pour cette année, ce sera les 29 et 30 juin. Cela peut paraître loin, mais il faut commencer tout de suite à vous préparer car le mois de juin sera très vite arrivé. Les regroupements par famille ou par voisin seront les plus achalandés. Plus votre site sera grand et bien rempli, plus il attirera de clientèle.

La rue de l'aréna sera encore mise à la disposition de tous et particulièrement aux gens résidants en appartement et à ceux de la campagne. Ce serait aussi le lieu idéal si vous avez de la marchandise trop encombrante pour votre terrain. De la publicité sera faite en juin dans les villes et villages environnants. Les listes des points de vente seront montées lundi le 17 juin. Vous avez donc jusqu'au 16 juin pour donner vos noms et coordonnées à : Mme Lise Champagne au 418-685-2707 ou Mme Gisèle Morin au 418-685-3554. À noter que l'inscription est gratuite. Bienvenue à tous!



### \*\*\*Vente de livres usagés\*\*\*

La bibliothèque municipale fera une vente de livres usagés lors de la multi-vente de garage les 29 et 30 juin. C'est un rendez-vous à la bibliothèque!



LA TROUPE LES CHAUDRONS D'OR PRÉSENTE

UNE PIÈCE DE ISABELLE HUBERT

LES VENDREDIS ET SAMEDIS

31 1 7 8 14 15  
MAI JUIN 2019

À LA SALLE PAROISSIALE DE SAINT-CÔME DÈS 20H

**35\$** / PERS.

**SOUPER-THÉÂTRE**

SEULEMENT UN SOIR

**SAMEDI 8 JUIN À 18H**

Places limitées. Apportez votre vin!

TOUS LES PRIX INDICQUÉS INCLUENT LES TAXES.

**BILLET-THÉÂTRE**

EN PRÉVENTE APRÈS LE 30 MAI

**15\$** / PERS. **18\$** / PERS.

**BILLETS EN VENTE**

AUPRÈS DES MEMBRES DE LA TROUPE OU  
**418 685-2783**  
**418 685-3868**

UNE PARTIE DES PROFITS SERA REMISE À L'ÉVÈNEMENT

**Donnez de l'espoir!**

ALUMNI DE l'opération enfant-soleil

CONCERTINUMMAI.COM

<b>DISTRIBUTION</b>	<b>MISE EN SCÈNE</b>	<b>DÉCORS</b>
Jean-Philippe Parent Marie-Claude Poirier	Noëlla Champagne	Martin Paquet Gaétan Caron
Nathalie Bélanger Nathalie Tremblay	Sylvain Morin Jimmy Vachon	

## Municipalité St-Côme-Linière - Offres d'emploi

### EMPLOIS ÉTUDIANTS - PISCINE ÉTÉ 2019

- 1 Poste (Avoir son sauveteur national et premiers soins)
- 1 Poste (Avoir son sauveteur national, moniteur aquatique et premiers soins)

Responsable et disponible; Rémunération intéressante.  
Envoyer son CV à :  
arenastcome@globetrotter.net  
ou prendre rendez-vous  
418-685-3460 poste 300



### Vidange de fosse septique

Il y a maintenant, depuis 2017, une nouvelle façon de fonctionner pour la vidange des fosses septiques. Pour vous éviter des frais supplémentaires, il y a des dates précises et des délais à respecter. Renseignez-vous...

Par courriel : [fosse@vsjb.ca](mailto:fosse@vsjb.ca)

Par téléphone au 418 397-8479 (en tout temps sur une boîte vocale)

Par téléphone au 418 226-5300 (du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h)

### **Calendrier 2019**

Du 16 au 20 septembre 2019:

La municipalité de St-Côme-Linière au complet  
**SAUF** la route Kennedy et la route de Saint-Zacharie

Du 23 au 27 septembre 2019

Route Kennedy et route de Saint-Zacharie

Les propriétaires de fosse peuvent s'inscrire à partir de janvier et au moins une semaine avant la semaine prévue pour leur secteur. La façon de s'inscrire est par courriel à [fosse@vsjb.ca](mailto:fosse@vsjb.ca) ou par téléphone au 418-226-5300.



### **Service incendie St-Côme-Linière**

Le service de protection contre les incendies de St-Côme-Linière fera, dans les prochaines semaines, des **visites de prévention** dans différents secteurs de la municipalité.

Merci à l'avance de votre accueil et de votre participation.

Vous aimeriez être pompier volontaire?

Contactez la municipalité au 418-685-3825



### **La FADOQ**

Vous avez 50 ans et + ? Rejoignez nos rangs. La FADOQ compte plus de 500,000 membres au Québec, elle prône une qualité de vie pour tous les aînés.

Plusieurs avantages sont offerts. Rabais avec différents organismes et assurances, des programmes bénéfiques, des loisirs et activités hebdomadaires à St-Côme.

Vous êtes intéressé-e-s ou avez des questions, communiquez avec :

Marie-Louis : 418 685-3654  
ou Louise : 418 685-1273

Bienvenue à tous!

## **Rappel collecte spéciale 2019**



Si vous avez manqué la collecte spéciale qui se tenait au site d'enfouissement (Écocentre, 695, rang St-Joseph, St-Côme-Linière) les 25 et 26 mai, il est encore temps de vous reprendre les 1er et 2 juin de 8 h à 16 h

**Tout est gratuit pour cette collecte spéciale, secteur résidentiel seulement**

Résidus domestiques dangereux, encombrants ménagers, matériaux de construction

## Bacs récupérateurs au garage municipal

1555 route Kennedy

Des bacs récupérateurs ont été installés au garage municipal (sur le côté, près de la grande porte de garage).

**Huile à moteur**

**Prestone**

**Filtreur**

**Contenant plastique**

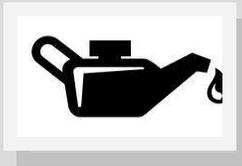
**Huile à friteuse**

Vous pouvez dès maintenant y déposer vos liquides, prestone, filtres et contenants usagés.

Nous rappelons aux gens et aux entreprises qu'il est strictement interdit d'envoyer des hydrocarbures dans les égouts municipaux. Des amendes sévères aux contrevenants seront appliquées.

(Hydrocarbures = Gaz naturel, huile à moteur...)

*Merci de votre collaboration.*



La municipalité de St-Côme offre toujours aux citoyens la location de la salle Optimiste pour réunions et événements divers.

Cette salle, climatisée, située au 2e étage de l'aréna, est maintenant équipée d'un ascenseur qui permet un accès facile pour tous.

WI-FI disponible.

Pour information : 418-685-3460



## **Encombrants ménagers à faire ramasser :**

Un seul numéro : **418-685-2230**



## **Avez-vous visité notre site internet?**

**[www.stcomelinere.com](http://www.stcomelinere.com)**

Une source d'informations où vous retrouverez entre autres un lien pour les vidéos des séances du conseil municipal, les procès-verbaux, un lien vers le rôle d'évaluation en ligne, le calendrier de la cueillette des ordures et du recyclage, un calendrier de divers événements, des actualités et bien d'autres... Faites-nous part de vos commentaires et suggestions.

## **Vous êtes vous abonnés à notre page Facebook?**

**Municipalité St-Côme-Linière**

La meilleure façon d'être informé de ce qui se passe dans la municipalité.



**Association  
Bénévole  
Beauce-Sartigan**

## **Service de popote roulante**

**Livraison  
de repas  
chaud à  
domicile**

**Saint-Georges  
et les environs**

### **Clientèle :**

- Personnes âgées
- Personnes qui récupèrent à la suite d'une maladie ou d'une hospitalisation
- Proches aidants



Place Centre-Ville  
11400, 1<sup>re</sup> Avenue, bureau 120-A,  
Saint-Georges Qc G5Y 5S4

**418 228-0007  
poste 5**

[www.benevolatbeauce.com](http://www.benevolatbeauce.com)





Groupe d'hommes de Saint-Côme gagnants d'une tire de chevaux à Saint-Martin en juin 1965. En avant : Robert Loignon, inconnu. 2e rangée : Michel Bélanger, Jacques Doyon, Herman Paquet, abbé Victorien Faucher et Gérard Lapierre.

Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière Fonds Veilleux-Fortin 3303 A-5



## TIRE de DEMI-CHEVAUX samedi le 1er juin 2019

au parc industriel

organisée par les Cheva-  
liers de Colomb 6698

**Adulte: 5.00\$, enfant de moins  
de 11 ans: Gratuit  
Bienvenue à tous!**

Service d'aide en situation  
de crise suicidaire

**1 866 APPELLE**  
1 866 277-3553  
24 h / 7 jours

Rapide, confidentiel et sans frais!

### Besoin d'aide

Accès aux services | Anxiété, stress | Séparation, rupture  
Conflit familial | Alcool, drogue, jeux de hasard | Crise | Dépression...

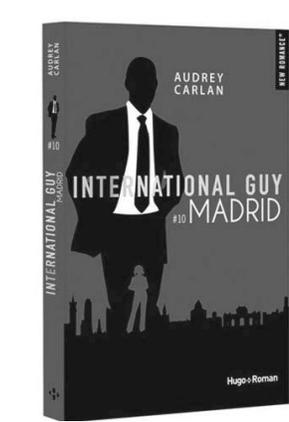
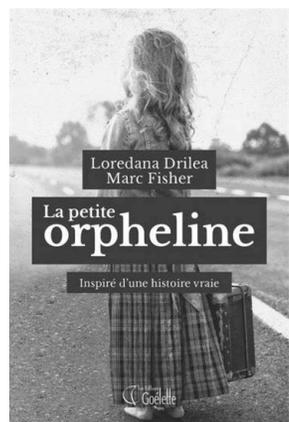
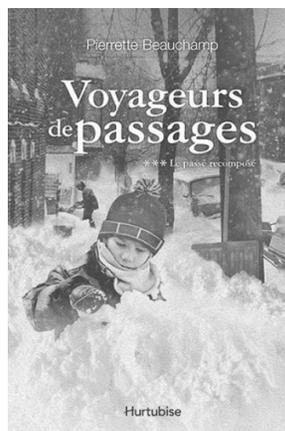
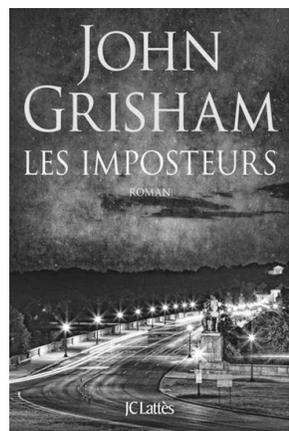
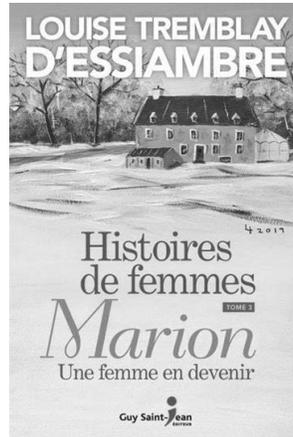
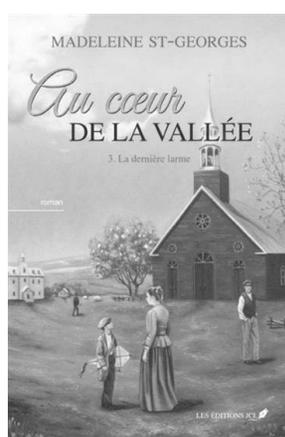
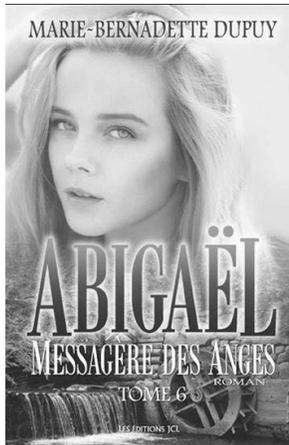
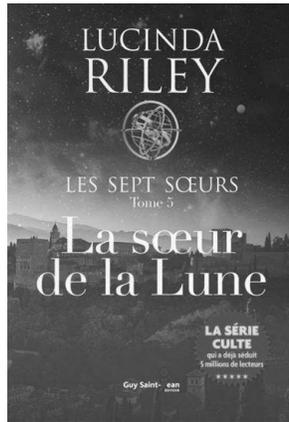
**811**  
Info-social  
24 h / 7 jours

Rapide, confidentiel et sans frais!

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches

Québec

**Les nouveautés «best-sellers» à la bibliothèque municipale... Location à 2.00\$/2 semaines**



HORAIRE RÉGULIER BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	
Lundi	8 h 30 à 12 h 00 13 h 00 à 16 h 30
Mardi	8 h 30 à 12 h 00 13 h 00 à 16 h 30 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi	8 h 30 à 12 h 00
Vendredi	18 h 30 à 20 h 30

**(418) 685-3825**

La bibliothèque a sa page Facebook  
**Bibliothèque municipale Saint-Côme-Linière**



**Passer à la bibliothèque cet été!**

**Pour les jeunes de 5 à 12 ans**

**Du 10 juin au 14 août 2019**

Pour chaque visite à la bibliothèque, avec un emprunt d'au moins un livre, un coupon vous sera remis.

Plein de beaux prix seront distribués à la fin de l'été : Tirage le 19 août 2019

Profitez de votre long congé estival pour vous reposer, vous amuser et lire...

**Bon été!!!**



## Centre Molé

### Activités en juin 2019

3 au 7 juin

Agapè 2

Accueillir sa condition humaine

Une équipe du Centre

Du 3 juin à 19 h 30 au 7 à 15 h 30

Inscription obligatoire : 418 685-3181

18-20 juin

Session de guérison

«Debout! Resplendis! Car voici ta lumière.» Is 60, 1

Claire Gagné, s.c.s.l. et l'équipe du Centre Molé

Du 18 à 19 h au 20 à 21 h.

Inscription obligatoire : 418 685-3181

**Les 19 et 20 juin à 19 h** soirées de prière ouvertes au public avec sr Claire Gagné, **Pas besoin de s'inscrire.**

Pour information ou inscription : Centre

Molé au 418 685-3181; 418 685-3674 ou

[centremole@globetrotter.net](mailto:centremole@globetrotter.net) ou [http://](http://www.centremole.org)

[www.centremole.org](http://www.centremole.org)

adresse postale : Centre Molé

1526, 19<sup>e</sup> Rue

St-Côme (Linière), Qc

G0M 1J0

### Éveil à la lecture pour les petits de 2 à 5 ans, avec le thème de l'été

Lecture de livres sur le thème de l'été ainsi qu'un bricolage sur le thème choisi. Activité gratuite d'environ 45 minutes. Un parent doit accompagner l'enfant. L'activité se déroulera dans la bibliothèque municipale : **Le mercredi 5 juin 2019 à 13H00 ou le dimanche 9 juin 2019 à 9H30**

Réservation d'ici le vendredi 31 mai 2019, soit par courriel ou par téléphone: [st-come@globetrotter.net](mailto:st-come@globetrotter.net) ou 418 685-3825



## Fermières

Depuis 1933... plus de 80 ans!

Assemblée générale annuelle

mercredi le 12 juin **au sous-sol de l'église**

Souper à 18h, coût 12\$

Donnez votre nom avant le 8 juin à Sylvie (685-3309) ou Françoise (685-3790)

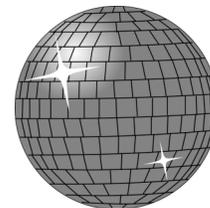
Cotisation payable avant le 28 juin, 30\$

Élections: Présidente, trésorière, conseillère #1

*Thème de la soirée: Années 1970*

On vous attend en grand nombre!

Le Conseil



## ATTACHEZ VOTRE CEINTURE, À L'ARRIÈRE COMME À L'AVANT.

De 2013 à 2017, chaque année, en moyenne :

- 54 personnes décédées dans un accident ne portaient pas leur ceinture de sécurité;
- 140 personnes ont subi des blessures graves, dans les mêmes conditions.

Que l'on soit conducteur ou passager, à l'avant ou à l'arrière, s'attacher correctement dans un véhicule, c'est obligatoire. Si vous ne vous attachez pas, vous vous exposez à :

- une amende de 200 \$ à 300 \$;
- 3 points d'inaptitude.

Si un passager ne s'attache pas, qui recevra le constat d'infraction?

- Si le passager a moins de 16 ans, c'est le conducteur qui recevra l'amende et les points d'inaptitude.
- Si le passager a 16 ans ou plus, c'est lui qui recevra l'amende et les points d'inaptitude. Ceux-ci seront inscrits à son dossier, même s'il n'a pas encore de permis de conduire.

# Développement économique

Une page consacrée au développement économique prend place dans le Babillard. **L'invitation est lancée à tous les promoteurs...** Communiquez au 418-685-3825 pour vos publications futures.



## Émission des permis de construction et rénovation

Nous vous rappelons de faire votre demande de permis à l'avance afin d'obtenir les autorisations à temps pour la date prévue de vos travaux.

**Nouveauté:** Il est maintenant possible de faire votre demande de permis de construction, rénovation etc. en ligne si vous le désirez via notre site internet (onglet service/ demande de permis construction).

Si vous avez besoin d'informations rapides, des annexes d'informations sont disponibles en haut de la page Pour toutes questions, vous pouvez contacter M. Yves Turcotte: 418-685-3825 poste 203 ou par courriel : techurb.stcome@globetrotter.net

Merci de votre collaboration!

**Offre d'emploi - Beauce Jeans**, manufacturier dans le secteur du textile, situé à St-Côme-Linière est présentement à la recherche de personnes pour combler les postes de :

- Échantillonneur(se)

Horaire de travail de jour

- Semaine de 4 jours, possibilité de 4 jours ½
- 3 semaines consécutives de vacances l'été et 2 semaines pendant la période des Fêtes

Système de bonification pour la qualité et l'efficacité

Venez joindre une équipe dynamique dans un environnement agréable et stimulant.

**Faites-nous parvenir votre CV à :**

nathalie.j@beaucejeans.com ou contactez-nous au 418-685-3840

## Terrains résidentiels à vendre

### St-Côme

19<sup>e</sup> Rue, entre la 16<sup>e</sup> et la 20<sup>e</sup> Avenue

Environ 13 000 pi<sup>2</sup>/terrain

Prêt à construire soit maison unifamiliale, duplex ou semi-détaché

Entrée sur le terrain

Tous les services d'infrastructure seront en place : Eau, Électricité et Égout

Situé près des services suivants : École, aréna, terrains de jeu, église, caserne de pompier, piscine publique et bibliothèque

Les terrains seront prêts en juin

Pour toute information veuillez nous contacter au 418-685-3791



Terrains disponibles au parc industriel

Pour informations:  
(418) 685-3825



Nouveau développement résidentiel

Les Boisés Dulac

De gros investissements à St-Côme-Linière, secteur route Rodrigue et rang St-Joseph

Très beaux terrains... À voir!

## LES TROIS AILES RÉSIDENCE DE SOINS

Bureau d'information  
1189, route du Président-Kennedy  
Saint-Côme-Linière QC G0M 1J0  
418 225-6237

Construction neuve sur un seul étage à St-Côme-Linière

## Nouveau développement à St-Côme-Linière...

Comprenant 28 terrains disponibles avec services (eau et égout) de 13 200 à 19 000 pieds carrés. Près de l'école et des structures sportives, rue asphaltée.

Disponible en auto-construction ou clé en main

Pour aussi peu que 1.85\$/pied carré

Contactez Steven Bédard, Constructions Bed-Clé, au 418-685-3257



## Un service d'aide alimentaire est disponible dans votre village!

Si vous vivez une situation plus difficile financièrement et vous voulez améliorer vos conditions de vie, nous sommes là pour vous.



- Une aide une fois par mois;
- En tout confidentialité;
- Contribution symbolique pour les frais de transport;
- Réception directement à St-Côme.

Pour plus d'informations, contactez **Isabelle Thompson** à l'Association Bénévole Beauce-Sartigan: **418-228-0007 poste #5**

## CENTRE D'ÉCOUTE DU CEPS BEAUCE-ETCHEMINS

Tu aimerais te sentir écouté et compris dans ce que tu vis ? Nous sommes là pour toi, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Téléphone-nous au **418-228-0001**.

Tu préfères nous écrire ? Notre chat-écoute est ouvert du lundi au jeudi de 18h à 22h :

[www.acetdq.org](http://www.acetdq.org)



La municipalité de St-Côme-Linière est à la recherche de **brigadier/brigadière scolaire de remplacement.**

Aux personnes intéressées, veuillez communiquer vos coordonnées au bureau municipal au (418) 685-3825.

## VIE ACTIVE

On Bouge à St-Côme!!!

Ouvert à tous!

**Le mardi de 10h à 11h**

**à la salle paroissiale,**

**et en soirée, le lundi et le mercredi de 18h45 à 20h à l'aréna**

**(à la salle Optimiste).**

Bienvenue à tous!

## Éveil à la lecture Saison 2019-2020

Activité gratuite d'environ 45 minutes pour les enfants de 2 à 5 ans.

Un parent doit accompagner l'enfant.



Pour réservation :  
[st-come@globetrotter.net](mailto:st-come@globetrotter.net)  
ou (418) 685-3825

À la bibliothèque municipale aux dates suivantes :

Saison 2019-2020	Dimanche	
	Mercredi 13h	9h30
Juin (Été)	5	9
Septembre (Automne)	11	15
Octobre (Halloween)	16	20
Novembre (Dodo de la nature)	13	17
Décembre (Noël)	11	15
Janvier (Câlins)	15	19
Février (St-Valentin)	5	9
Mars (Printemps)	11	15



La **Maison des Jeunes**, c'est un lieu de rencontre animé **pour les jeunes âgés entre 12 et 17 ans**. Les jeunes qui

fréquentent la Maison le font de façon volontaire, dans l'attente d'une saine relation avec des adultes significatifs de leur milieu. Notre tâche consiste à faire en sorte que les jeunes enrichissent leurs temps libres, à stimuler leur désir de grandir et de se prendre en main, à contribuer à ce qu'ils deviennent des citoyens actifs, critiques et responsables. La Maison des Jeunes, est un organisme qui travaille en prévention et en promotion de la santé.

Retrouve toutes les activités sur notre site internet:

**[www.mdjbeaucesartigan.com](http://www.mdjbeaucesartigan.com)**

Ou visite la page Facebook





**Les Chevaliers de Colomb...  
Au service de sa communauté**

Vous pouvez emprunter le matériel suivant auprès des Chevaliers de Colomb du conseil 6698 de St-Côme-Linière région 04 district 83: Canne, béquilles, marchette, fauteuil roulant, etc.

Un dépôt de 10\$ est demandé et est remis lors du retour du matériel, s'il est en bon état.

Pour informations:

M. Robert Bourque, 418-685-3612

En cas d'absence de M. Bourque, vous pouvez contacter M. Michel Pomerleau au 418-685-3150.

Les Chevaliers de Colomb se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident. Il est de votre responsabilité de veiller à votre propre sécurité en utilisant les appareils empruntés et vous devez vous engager à retourner le matériel en bon état.



**Réservation  
418-227-2626**

**COMPTOIR D'AUBAINES DE ST-CÔME**

Un magasin ouvert à tous. Un excellent moyen de faire du recyclage de vêtements... Une bonne façon de donner au suivant... Un excellent moyen d'économiser sur des vêtements pratiquement neufs.

Mercredi de 13 h 00 à 16 h 00

Jeudi de 13 h 00 à 16 h 00 et de 18 h 00 à 20 h 00

Vendredi de 13 h 00 à 16 h 00 *Bienvenue à tous!*

**Casse-Croûte de l'Aréna**

Du lundi au jeudi: 17h - 21h

Vendredi: 11h - 21h

Samedi et dimanche: 15h - 21h



**À partir de la mi-juin, les samedis et dimanches, ce sera ouvert de 12h à 21h.**  
On vous attend!



Municipalité St-Côme-Linière 1375, 18e Rue  
St-Côme-Linière (Qc) G0M 1J0  
Téléphone: 418-685-3825 Télécopieur:  
418-685-2566 st-come@globetrotter.net  
www.stcomeliniere.com

**Dépôt légal à la  
Bibliothèque Nationale  
du Québec**

**MAIRE  
Cellulaire  
418- 222-3472**



**Comptabilité  
Fiscalité**

*Sandra Paquet  
Mélanie Côté, B.A.A.*

1614, 6e Rue  
Saint-Côme-Linière, Qc, G0M 1J0  
comptabilitepaquetcote@globetrotter.net

Tél.: (418) 685-2630  
Cell.: (418) 222-4133  
Fax: (418) 685-3972

*Centre d'écoute téléphonique et de prévention du  
suicide Beauce-Etchemin*

**Ligne d'écoute: 418-228-0001**

**Le Sillon**

**Regroupement de parents et amis de la personne  
atteinte de maladie mentale**

**URGENCE DÉTRESSE:**

**1-866-APPELLE**

**1-866-277-3553**

**ME MARIE-EVE  
POULIN**

NOTAIRE ET CONSEILLÈRE JURIDIQUE

1525, 8<sup>e</sup> Rue Saint-Côme-Linière  
Beauce (Québec) G0M 1J0

Courriel: mepoulin@notarius.net  
Site Web: www.mepoulin.ca

T. 418 226-6284 • F. 1 855 684-0442



**CONSTRUCTION  
CHRISTIAN BERGERON**

*Tout pour vous satisfaire*

**418 685-2280**

- CONSTRUCTION
- RÉNOVATION
- FINITION INTÉRIEUR  
ET EXTÉRIEUR
- PORTES  
ET FENÊTRES
- TOITURE
- PATIO
- ETC.